

**Commune d'Abondance**

**20 montée du cloître – 74360 Abondance**

**CAHIER DES CHARGES – MISE EN LOCATION D'UN CHALET BUVETTE/ PETITE RESTAURATION  
SITUE A OFFAZ**

**Octroi d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public**

**Objet :**

La commune d'Abondance propose de mettre à disposition un chalet pour permettre l'exploitation d'une buvette/petite restauration à Offaz.

L'occupant assurera :

- La gestion du service buvette/restauration rapide, son entretien, la maintenance et le renouvellement du matériel nécessaire à ce service.
- La gestion du site du chalet buvette d'Offaz inclura également l'entretien et le nettoyage des toilettes publiques situées à côté du chalet buvette.
- L'accueil, l'information, le conseil au public, aux usagers des sites sportifs dits « pumtrack » et « city park ».
- L'organisation d'animations ou festivités pour animer la zone d'Offaz comprenant une aire de camping caristes, une aire de jeux pour enfants, les tennis, le pumtrack et le city park.

**Périmètre :**

La mise à disposition concerne le chalet buvette communal et sa terrasse situés à Offaz – 74360 Abondance

**Moyens :**

Les biens nécessaires à l'exploitation sont en partie mis à disposition par la Commune d'Abondance (réfrigérateur, évier, bar)

Tout autre apport par le candidat nécessaire à l'activité sera apprécié.

**Durée :**

La durée de mise à disposition est fixée à trois saisons avec les dates d'ouverture suivantes :

- ✓ De mai 2025 au 15 octobre 2025
- ✓ Du 15 mai 2026 au 15 octobre 2026
- ✓ Du 15 mai 2027 au 15 octobre 2027

Le candidat devra fournir une proposition d'animations, un planning d'ouverture et des horaires prévisionnels d'ouverture.

### **Loyer :**

Le montant minimum du loyer pour la période de mai à octobre est fixé à 2500,00€ TTC.

### **Capacité de l'occupant :**

L'occupant devra être en capacité, et au plus tard le jour de la signature de la convention de présenter :

- Sa preuve d'inscription au registre du commerce et des sociétés,
- Une attestation de formation hygiène et sécurité (HACCP),
- Son permis d'exploitation,
- Ses diplômes,
- La preuve de la réalisation des formalités liées à l'exploitation de la licence IV communale,
- Les assurances requises pour ce type d'activité.

### **Modalités de dépôt des dossiers de candidature**

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier de candidature comportant :

- Une présentation détaillée du candidat : références, lettre de motivation, statut juridique, détail des qualifications, liste des personnes amenées à travailler au chalet buvette
- Descriptif du projet d'exploitation
- Descriptif et proposition des animations pouvant être mise en place
- Proposition d'une carte de boissons, et petite restauration avec grille tarifaire
- Une proposition en termes d'animations, de communication et de promotion de l'espace
- Un planning d'ouverture et des horaires prévisionnels d'ouverture.
- Les moyens techniques d'exploitation proposés, comportant notamment la liste du matériel pouvant être amené par le candidat ;
- Adresser une proposition pour installer 1 système de protection démontable sur la terrasse de 47 m<sup>2</sup> ;
- Un bilan prévisionnel ou tout autre élément de budget ;
- Une proposition de redevance forfaitaire incluant l'exploitation de la licence IV.

### **Modalités de jugement des offres :**

La sélection du candidat s'effectuera au vu du dossier de candidature et en fonction des critères suivants :

#### **1 – Qualité de la candidature : 70 %**

Seront appréciés :

- L'expérience et les références du candidats en lien avec une activité de buvette avec licence IV et petite restauration de plein air,
- Les capacités du candidat à s'investir, accueillir et informer les clients et utilisateurs des équipements présents,
- Les capacités à assurer la promotion et la communication du chalet buvette,
- Le planning d'ouverture proposé,

- Les moyens humains et techniques apportés par le candidat, son organisation,
- La proposition de petite restauration.

## **2 – Prix : 30 %**

Seront appréciés :

- Le prix de la redevance forfaitaire pour la période année de location
- Les tarifs envisagés pour le chalet-buvette.

**Le dossier de candidature devra parvenir à la mairie d'Abondance avant le 28 avril 2025 – 16 heures sous format papier**, par lettre recommandée avec accusé réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie d'Abondance**

**20 montée du cloître - 74360 Abondance**

### **Horaires d'ouverture de la mairie**

Lundi, mercredi, vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

et le samedi de 09h00 à 11h30.

### **Divers :**

- **Les candidats seront informés de la décision du conseil municipal par courrier.**
- **Le candidat retenu devra signer avec la commune une convention d'occupation temporaire du domaine public, convention dans laquelle l'occupant s'engagera à fournir le bilan de son exploitation à la fermeture de la buvette (au plus tard en novembre 2025, puis en novembre 2026 et enfin en novembre 2027 pour la dernière année).**
- **En sus du loyer**, L'occupant s'engagera à rembourser à la commune d'Abondance, les charges locatives liées à l'exploitation du chalet à savoir : l'eau, l'assainissement, la consommation électrique ; la mairie établira une facture au terme du contrat.
- **Le locataire prend note que ce bail est rédigé à titre précaire sans tacite reconduction. Le locataire ne pourra pas revendiquer la propriété commerciale.**

Abondance, le 09 avril 2025

Le Maire

Paul GIRARD-DESPRAULEX



